Nature

Careli, un programme qui évalue la pertinence de protéger le renard... ou pas!

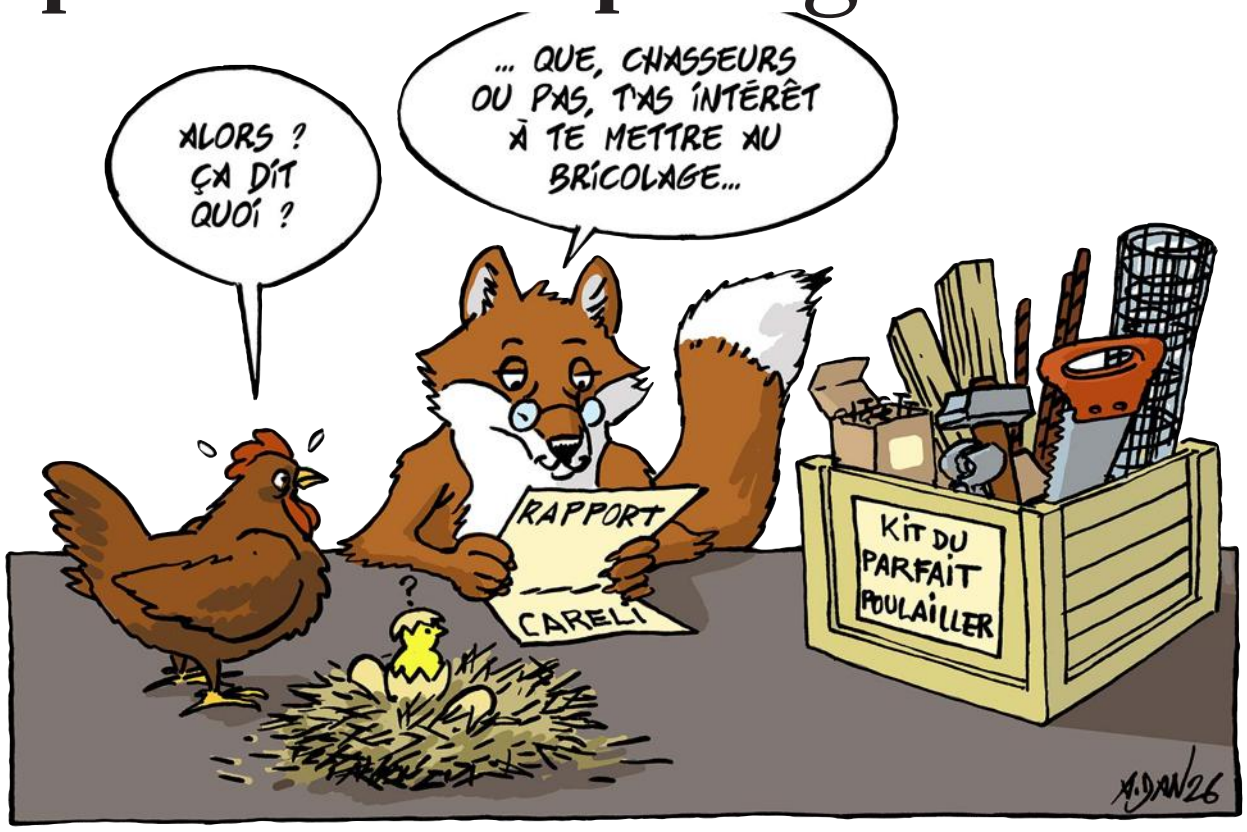

Dans le massif du Jura, un groupe d'acteurs aux positions souvent opposées s'attache à évaluer les conséquences d'un classement ou non du renard roux comme espèce susceptible d'occasionner des dégâts.

● Qu'est-ce que Careli ?

Ainsi appelé pour "CAmpagnol REnard LIèvre", c'est un programme de recherche-action qui cherche à comparer les effets d'une différence de statut sur des populations de renards et sur leurs proies, dont les campagnols et les lièvres. Les dommages dus aux renards sur les poulaillers ; la contamination du milieu par l'échinocoque alvéolaire, et, plus récemment, l'infection des tiques par Borrelia (bactéries responsables de la maladie de Lyme), sont aussi investigués.

Depuis 2020, deux zones de moyenne et plus haute altitudes font l'objet d'un suivi dans le Doubs, chacune divisée en deux sous-zones : sur l'une, le renard est protégé, sur l'autre, il est classé ESOD (espèce susceptible d'occasionner des dégâts), et est donc chassable. Un comptage des renards a été assuré par la fédération des chasseurs du Doubs, tandis que France nature environnement 25 a mené une enquête tous les six mois auprès de 231 poulaillers. Les données recueillies sur quatre ans fournissent de premiers résultats.

● Ces résultats sont-ils ceux attendus ?

On escomptait un différentiel entre les zones, qu'on ne trouve pas. La densité de renards est similaire, que l'espèce soit classée ESOD ou protégée. Dans ce cas doubien, la pression de chasse n'impacte pas significativement la population de renards. On estime que les milliers d'individus tués dans le département correspondent à 2 à 4 % de la population. La chasse engendre ici une mortalité à la place de causes naturelles qui seraient sinon survenues.

En écologie, on parle de "mortalité compensatoire", par opposition à "mortalité additive". Il apparaît aussi que 50 % des dommages sur les poulaillers sont le fait de renards. Les autres ont pour auteurs fouines, autours des palombes, chiens, et même humains. Là encore, il n'y a pas de différence entre zone ESOD et zone où le renard est protégé.

● Qu'en déduire en termes de choix de gestion ?

Dans le cas présent, le statut d'ESOD n'atteint pas son objectif, celui de prévenir les dommages causés par l'espèce classée : prélever des renards se révèle inapproprié pour réduire les dégâts sur les poulaillers. C'est en protégeant mieux les poulaillers qu'on obtient un gain significatif. Il faut avoir de bonnes clôtures, en particulier sur les parties haute et basse.

Il est ainsi intéressant de noter que si le débat se cristallise généralement sur le fait de classer ou non le renard en ESOD, Careli montre qu'il convient de se poser une autre question : le statut ESOD est-il approprié pour obtenir les résultats escomptés (ici la protection des poulaillers) ?

Paroles d'expert

Careli rassemble agriculteurs, chasseurs, professionnels de santé, environnementalistes, avec l'appui de scientifiques, écologues et sociologues. Il prouve que lorsqu'on adopte un fonctionnement rationnel s'appuyant sur la science, il est possible de faire travailler les gens ensemble et de trouver des réponses. On quitte les postures habituellement adoptées sur le plan national, postures anti-chasse, anti-animalistes, ou anti-écolos, pour chercher à résoudre des problèmes locaux. Une étude sociologique menée dans le cadre du programme et d'une thèse en cours, fait ressortir que la vision des naturalistes et celle des chasseurs ne sont pas si éloignées. Chacun aime la nature, mais pas de la même manière. Les uns considèrent comme normal qu'on prélève des renards, les autres que la souffrance animale n'est pas tolérable. Careli se poursuit et nous pourrons bientôt tirer parti de données complémentaires. Un tel programme gagnerait à être répliqué dans d'autres types d'écosystèmes ou sur d'autres espèces.



Patrick Giraudoux ● Professeur émérite d'écologie au laboratoire chrono-environnement, université Marie et Louis Pasteur/ CNRS

Pour en savoir plus ►



Retrouvez notre hors-série sur la faune sauvage disponible sur notre site : bfcnautre/boutique

►Partenariat

Cette page est réalisée en partenariat avec l'association fédératrice Bourgogne - Franche-Comté Nature, association rassemblant 31 structures ayant trait à la biodiversité. Une coopération nécessaire afin de mieux « transmettre pour préserver ».

►Crédits

Coordination : Daniel Sirugue, rédacteur en chef de Bourgogne - Franche-Comté Nature et directeur de la SHNA-OFAB.
Illustration : Daniel Alexandre.
Rédaction : Alice Despinoy, avec la collaboration de Patrick Giraudoux